

N° 2025-104

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 16 DECEMBRE 2025***

N°104/2025

**Dématérialisation des documents d'urbanisme dans l'attente de  
l'approbation du PLUi Choix du prestataire**

NOMENCLATURE: 2.1 Documents d'urbanisme

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 09 décembre pour la session ordinaire du mardi 16 décembre 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le mardi seize décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes à Écromagny sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	36
Pouvoirs :	2
Absents :	4

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	LAPARRA Isabelle	HOUILLON Régis
PY Julien	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
SARRE Vincent	JEUDY Jean Luc	OUDOT Francis
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
GEHANT Franck	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
CHIPAUX Michèle	MASSON Sylvain	DAVOT Jean-Louis
POIROT Martine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
DAGUE Alain	PERNOT Jean Marie	GROSJEAN Philippe

Absent(e)s : Ms VERBAERE Ludovic, MANGE François, FORMET Arnaud, Mme BRESSON Elise excusée.

Pouvoirs :

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M. GROSJEAN Philippe  
M. DIEUDONNE René donne pouvoir à M. MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Le Conseil communautaire est informé que, depuis le 1er janvier 2020, l'ensemble des documents d'urbanisme doivent être publiés sur le Géoportail de l'Urbanisme lors de leur élaboration, révision ou modification. À défaut de publication, ces documents ne sont pas opposables.

La mise en ligne des documents d'urbanisme permet notamment :

- de simplifier le traitement des demandes d'urbanisme pour les services instructeurs ;
- de visualiser le document d'urbanisme de chaque commune via une cartographie interactive et d'accéder rapidement aux pièces écrites ;
- d'obtenir, pour chaque parcelle, une fiche d'information indiquant les prescriptions éventuelles ;
- de croiser la situation d'une parcelle avec les servitudes réglementaires (monuments historiques, captages d'eau potable, lignes à haute tension, plans de prévention des risques, etc.).

Afin d'assurer la dématérialisation et la mise en conformité des documents d'urbanisme dans l'attente de l'approbation du PLUi, il est proposé de retenir le Bureau d'Etudes URBICAND.

Le prestataire prendra en charge pour chaque document d'urbanisme :

- la numérisation des données ;
- la préparation des pièces écrites ;
- le téléversement sur le Géoportail de l'Urbanisme via le compte « Autorité compétente » de la Communauté de communes, après validation des contenus.

#### **Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
<b>38</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### **Le Conseil communautaire :**

- **DE RETENIR** le Bureau d'Études URBICAND pour la numérisation et la mise en ligne des documents d'urbanisme
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au Budget Primitif 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

